



Komité : Le CSE a son avocat

17 avenue Roll, 75017 Paris
contact@komite-avocats.fr
Tél. : 01 84 80 40 74

www.komite-avocats.fr

Komitê : Le cabinet d'avocats ultra-spécialisé dans le conseil aux CSE.

Le cabinet Komitê a été créé pour assister les élus du CSE dans leurs rapports avec leur Direction et pour leurs problématiques juridiques.

Nous sommes à vos côtés dans tous les aspects de l'exercice de vos mandats. L'assistance juridique des représentants du personnel est notre spécialité.

Votre employeur est conseillé par un avocat : Pourquoi pas vous ?

Avoir votre avocat, c'est vous permettre d'instaurer un dialogue d'égal à égal avec la Direction.

Or, il n'y a pas d'égalité réelle sans égalité des armes, et en particulier des armes juridiques. C'est ce que vous offre le cabinet Komitê.

Bien plus qu'un simple juriste ou un service juridique ordinaire, un avocat spécialisé s'implique à vos côtés, s'engage pleinement dans ses conseils et ne vous abandonne pas au premier contentieux.

Nous représentons et défendons les intérêts de nos CSE devant toutes les juridictions.

L'offre Komitê :

PROFESSIONNALISME :

- Vos questions sont traitées par des avocats spécialisés

RÉACTIVITÉ :

- Un numéro d'assistance ouvert de 9h00 à 19h30 du lundi au vendredi sans interruption

PAS DE QUESTION SANS RÉPONSE :

- Un retour dans la journée en cas d'urgence

DES RÉPONSES PRATIQUES :

- Nous sommes là pour vous apporter des solutions concrètes

PAS DE MAUVAISE SURPRISE SUR LA FACTURE :

- Forfaits annuels et illimités

OPTION « VIE PRIVÉE » :

- Parce que le droit ne s'arrête pas une fois le travail terminé, nous assistons également les salariés de votre entreprise sur toutes les problématiques juridiques du quotidien.

L'équipe

Komitê, c'est d'abord une équipe d'avocats spécialisés assistant les représentants du personnel dans toutes leurs problématiques juridiques. Nos avocats sont tous diplômés en droit social et ont une grande expérience de la réalité des relations de travail et du fonctionnement des CSE. Passionnés par la transmission, nos fondateurs ont également une activité d'enseignement à l'Université.

Nos fondateurs

PIERRE VIGNAL, AVOCAT

Responsable du Pôle contentieux du cabinet. Il représente en justice les CSE dans tous les contentieux les plus sensibles : entrave, expertise, harcèlement, plan social,...

PIERRE CORBIER, AVOCAT

Responsable du Pôle conseil et négociation collective. Il assiste les représentants du personnel dans leurs problématiques juridiques quotidiennes, mais également pour les négociations d'accords et les projets de grande ampleur.



Pierre Vignal

Pierre Corbier



17 av. Roll, 75017 Paris | contact@komite-avocats.fr | 01 84 80 40 74

www.komite-avocats.fr